



Huissier harcèlement que faire urgent

Par **mag6912**, le **20/11/2015 à 13:04**

Bonjour alors voilà j ai la secrétaire d un huissier qui se permet de me harceler et me demande de payer pour aujourd'hui au plus tard ma dette de 320 pour un découvert non autorisé a la banque postale elle me menace de saisie si je ne paie pas la totalité aujourd'hui que faire

Par **cocotte1003**, le **20/11/2015 à 13:44**

Bonjour, commencez par proposer une somme initiale correcte et une somme mensuelle pour le reste, cordialement

Par **amajuris**, le **20/11/2015 à 14:04**

bonjour,
en l'absence d'une décision d'un tribunal, même un huissier ne peut pas procéder à une saisie.
il est normal qu'un créancier veuille récupérer son argent, ce n'est pas forcément du harcèlement.
salutations

Par **mag6912**, le **20/11/2015 à 15:19**

merci pour vos reponse alors j'ai tel au service contentieux de la banque postale qui ma dis que le huissier ne ferait pas de saisie pour ce montant la et que je pourrais meme payer en deux fois ma dette. mais la secretaire du huissier ne veut pas me passer le huissier au tel.au service contentieux de la banque postale la dame ma meme dis que quand j aurais appurer ma dette je devais lui envoyer un courrier avec l'explication de toute cette histoire car il ne travaillerais plus avec ce huissier donc qui croire?

Par **morobar**, le **20/11/2015** à **16:05**

Bonjour,

L'huissier n'a pas inventé votre dette. Il est donc mandaté pour recouvrer celle-ci par votre créancier, en l'espèce la banque en question.

Si vous apurez le passif, la dette sera soldée.